

NOS PROPOSITIONS POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE DE L'AVENUE GEORGES POMPIDOU

Nos propositions se présentent sous la forme d'une réflexion politique et méthodologique.

- 1- Conformément aux prescriptions de la loi sur l'air de décembre 1996 la ville de Nîmes s'appête à intégrer des voies cyclables dans les deux sens de circulation sur l'avenue G. Pompidou, à l'occasion de sa rénovation. Cette opération peut constituer soit une réponse obligée aux directives légales, soit la première étape d'un projet à l'échelle de l'agglomération visant à un rééquilibrage des modes de déplacement.

Croco-Vélo se place évidemment dans cette dernière perspective. Nous considérons que Nîmes offre un potentiel considérable de circulation cyclable, actuellement étouffé par un plan de circulation axé en priorité sur l'automobile, accessoirement sur les transports en commun, et surtout par l'absence totale d'aménagements cyclables dignes de ce nom. La décision politique d'y remédier ne nous appartient pas, mais nous pensons que la réintroduction rationnelle du vélo dans la ville ne peut que contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de la sociabilité, particulièrement dans son centre. C'est le sens de notre action militante.

Par ailleurs, les distances d'une extrémité à l'autre de la ville ne sont pas telles qu'elles puissent décourager les cyclistes dès lors que leur cheminement sera facilité. Entre 4 et 5 km de porte à porte, le temps de déplacement en milieu urbain penche en faveur du vélo.

Il ne s'agit pas ici de dresser un inventaire des avantages du vélo, dont certaines villes françaises ont compris l'usage comme facteur d'apaisement de la circulation, mais simplement de proposer à la municipalité de réaliser un premier aménagement à la fois exemplaire et expérimental. C'est dans cet esprit que nous tenons à prendre part à la concertation.

- 2- L'expérience acquise dans d'autres pays et d'autres villes permet de dégager 5 critères principaux qui garantissent la qualité d'un aménagement cyclable :

2-1) Cohérence :

Ce critère vaut pour un aménagement faisant partie d'un réseau, réseau qui n'existe pas pour l'instant à Nîmes, mais, d'après la présentation du projet en réunion publique et les plans que vous nous avez fait parvenir, on sait que les pistes Pompidou s'articuleront de la route de Sauve au Bd Jean-Jaurès.

D'autres projets étant en cours d'élaboration ou de réalisation, le Triangle de la Gare, le projet A.E.F, la rue Nationale,...., ces projets doivent être envisagés sous l'angle de cette même cohérence et avec le même esprit de concertation.

2-2) Rectitude :

Un aménagement doit être le plus rectiligne possible, comme pour le cheminement des véhicules motorisés. Il ne doit pas comporter de rupture de linéarité.

De plus, les voies cyclables ne doivent rencontrer aucun obstacle : mobilier urbain, stationnement d'autres véhicules.

2-3) Sécurité :

L'aménagement doit garantir la sécurité des cyclistes et des autres usagers de la voie, par une séparation et une signalétique adaptées. Les intersections nécessitent des traitements spécifiques, sas de tourne-à-gauche, avancées de trottoir, marquage au sol, temporisation adaptée des feux tricolores, entre autres.

2-4) Confort :

L'aménagement doit permettre un flux rapide et confortable des cyclistes ce qui suppose une largeur suffisante.

Une largeur de 1,20 m ne permet pas le doublement entre cyclistes, une largeur de 1,50 m le permet.

C'est la largeur de 1,70 m qui est le plus souvent préconisée car au dessous l'utilisation des pistes reste facultative et les cyclistes peuvent continuer à circuler sur la chaussée.

La qualité du revêtement au sol doit garantir la bonne tenue de route des vélos.

Les intersections doivent être traitées à niveau zéro (nivellement).

2-5) Attrait :

La conception générale d'un aménagement, son "design" est un élément important de son attrait et donc de son usage. Les cyclistes sont particulièrement sensibles à leur environnement.

LE POINT

Nous avons rencontré les élus à plusieurs reprises pour ce projet et nous leurs avons communiqué nos demandes. A ce jour, le résultat est plus que médiocre et aucune de nos propositions n'ont été retenu. D'après nos informations, les trajets vélos sur l'avenue se limiteront à des bandes cyclables sur trottoirs (peinture au sol), sans séparateur, accolées au stationnement des voitures (attention aux portières), sans sécurisation et aménagement des croisements (carrefour, garage) et des traversées de parking fantaisistes et dangereuses.